



COMMUNIQUÉ



Roissy,
Le 28 mars 2024

Tous PNC
Toutes compagnies

DROIT DE GRÈVE EN DANGER : HÔTESSES ET STEWARDS EN GRÈVE

Le Syndicat National du Personnel Navigant Commercial (SNPNC-FO), représentant les hôtesses de l'air et stewards en France, alerte l'opinion publique et les législateurs sur une proposition de loi émanant du Sénat. Cette proposition de loi **interdirait l'exercice du droit de grève sur des périodes fixées par décret, jusqu'à 15 jours consécutifs et jusqu'à 60 jours par an dans les entreprises de transport régulier de personnes dont font partie les compagnies aériennes.**

C'est une remise en cause fondamentale d'un droit constitutionnel des Personnels Navigants Commerciaux (PNC).

Chaque jour, nous constatons que le droit de grève joue un rôle déterminant dans l'établissement des équilibres sociaux. C'est souvent l'unique moyen de pression pour les PNC afin d'obtenir gain de cause dans leurs revendications.

Garantir du "confort" aux directions des compagnies aériennes en leur assurant de ne pas avoir à gérer de conflit social à des moments économiques stratégiques va de facto favoriser les employeurs.

Soyons clair, entraver l'exercice du droit de grève c'est prendre le parti des patrons bien avant celui des passagers.

Le SNPNC-FO regrette que certains sénateurs choisissent de soutenir une proposition qui ne représente pas les intérêts des salariés et qui, plus largement, nuit aux équilibres sociaux dans notre pays.

**En conséquence, le SNPNC-FO appelle l'ensemble
du Personnel Navigant Commercial
À CESSER LE TRAVAIL LES 15 ET 16 AVRIL 2024.**

Notre revendication : L'abandon de la proposition de loi ou l'exclusion du secteur aérien de cette proposition.

Le Bureau national

Syndicat National du Personnel
Navigant Commercial-Force Ouvrière
6, Rue de la Haye Le Dôme CS 18939
95732 ROISSY CDG CEDEX
Tél. : 01 49 19 58 18 - snpnc.org